

Voici toutes les informations nécessaires :

Sections clôturées

Les formations ci-dessous sont désormais complètes et les inscriptions pour celles-ci clôturées :

Animateur-organisateur d'événements musicaux
Animateur-réalisateur radio
Boulangier-pâtissier en chef d'entreprise
Concepteur de produits multimédias
Ebéniste
Gestionnaire de petite entreprise
Infographiste
Micro-brasseur
Opticien
Prothésiste dentaire
Réalisateur audio-visuel
Régisseur-technicien de spectacles
Stylisme-concepteur de mode

Inscription en apprentissage (dès 15 ans)

Avant toute inscription au centre, vous devrez rencontrer un délégué à la tutelle du Sfpme. Pour connaître les horaires de permanence du délégué qui vous concerne, veuillez contacter le secrétariat au 02 370 60 40.

Inscriptions en chef d'entreprise (dès 18 ans)

Inscriptions sans rendez-vous tous les jours jusqu'au 31 octobre 2017.

Lieu : les inscriptions se dérouleront dans la cafétéria de l'efp (site 1) à Uccle (SAUF pour les métiers en électrotechnique qui se feront à Anderlecht, boulevard Maurice Herbette 38).

Rappel : lors de votre inscription, n'oubliez pas de vous munir des documents suivants : photocopie du diplôme, photocopie de la carte d'identité, photo d'identité, carte bancaire (afin de régler l'entièreté des frais d'inscription directement).

Examen d'entrée

Vous ne disposez pas du diplôme requis pour suivre la formation qui vous intéresse ? Nous avons la solution ! Inscrivez-vous préalablement à l'accueil du site 2 et participez aux examens d'entrée organisés dès le mois de juillet 2017 (30€ pour l'examen).

Séances d'informations obligatoires

Pour vous inscrire à certaines formations, il est indispensable de suivre au préalable une séance d'informations. Celles-ci sont organisées dès le mois de mai. Voici la liste des métiers pour lesquels la séance d'information est obligatoire :

Agent immobilier
Animateur-organisateur d'événements musicaux
Arboriste
Décorateur d'intérieur
Entrepreneur e-commerce
Herboriste
Opticien
Réalisateur audiovisuel
Régisseur-technicien de spectacles
Technicien en prothèse dentaire

Remarque : Assister à une séance d'information obligatoire ne garantit pas forcément une place dans certaines sections où le nombre d'inscrits est limité.

Réinscriptions

Les réinscriptions se feront dès le 16 août, à l'accueil du site 1 du lundi au vendredi entre 8h30 et 15h30, **sauf pour les agents immobiliers, rendez-vous au pôle services les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.**

Rentrée et début des cours

Pour les formations en chef d'entreprise, la rentrée aura lieu le lundi 11 septembre 2017.
Pour les formations en apprentissage, la rentrée se fera le lundi 11 septembre pour les 2ème et les 3ème années et le lundi 18 septembre pour les 1ère années.